Cassagne
Comminges - Occitanie

notre village

BULLETIN MUNICIPAL N° 72 – AVRIL 2021

Horaires Mairie et Agence Postale Communale :

du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, le vendredi[1] de 15 heures 30 à 17 heures 30

Tél . : 05.61.97.44.83 - **Email** : cassagne.mairie@orange.fr - **Site internet** : www.cassagne-31.fr

Page Facebook : Cassagne notre village

[1] *Agence Postale Communale : le vendredi après-midi, seuls les objets avisés (colis ou courriers recommandés en instance) pourront être récupérés. Aucune autre opération ne sera effectuée : ni vente, ni affranchissement, ni opération financière.*

Editorial

Bonjour à vous,

Que de transformations depuis le 13 mars 2020, que d'évolutions dans notre vie quotidienne.
Toutefois, il y a des constantes comme le budget que le conseil municipal a voté le 12 avril dernier.
Nous savons maintenant comment sera compensée la perte de la Taxe d'Habitation dont le montant est arrêté à 2017. C'est le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière bâti qui joue ce rôle. Pas de faux espoirs, la commune ne récupère qu'une partie de la somme.
Pour construire son budget, suite à la baisse de 2% de la Taxe sur le Foncier Bâti en 2020, nous avons augmenté de 1% le taux communal de la Taxe sur le Foncier Bâti pour consolider le budget de la commune.
Même si la perte de la Taxe d'Habitation à laquelle s'ajoute la baisse des dotations de l'état, sont importantes, nous sommes vigilants à contenir les dépenses. La possibilité des foyers de gagner du pouvoir d'achat en faisant disparaitre la Taxe d'Habitation ne doit pas être annihilée par des reports sur les autres taxes. Le conseil municipal continue son travail d'ajustement des dépenses tout en maintenant les axes du cadre de vie au sein du village et de la cohésion sociale (école, associations,...). Les services ne doivent pas s'en trouver impactés, nous réduirons d'autres dépenses avant celles-ci.
Une des préoccupations de l'équipe municipale est de maintenir et d'étoffer le lien social. La période actuelle est plutôt favorable à l'isolement.
Un groupe s'est construit autour des sentiers et des zones « remarquables » de Cassagne, un groupe lance le concours de la Maison fleurie, une réflexion est menée sur un moyen d'informer la population des évènements quels qu'ils soient.
Nous tentons d'inventer demain pour améliorer le cadre de vie de tous. Mais cela n'est pas l'affaire que de 14 personnes, c'est avec votre participation que nous pourrons répondre aux préoccupations de la collectivité.
Les 20 et 27 juin prochains se dérouleront les élections régionales et départementales. La Mairie va organiser les deux bureaux de votes en respectant les consignes sanitaires. Je vous invite à vous mobiliser pour accomplir votre devoir de citoyen. Ces deux collectivités ont un impact important sur notre vie au quotidien et sur le développement de demain.
La communauté de communes, elle, est plus proche même si par moment ses préoccupations vous semblent lointaines. La participation des Cassagnards élu(e)s ou pas contribue à son fonctionnement. Il est des petites victoires qui permettent d'influer sur les décisions à venir.
Je vous souhaite une fin de printemps et un début d'été radieux. Je souhaite que l'évolution des mesures contre la COVID permettra d'organiser une manifestation d'ici septembre.
Je ne terminerai pas sans une pensée pour notre collègue du conseil municipal, Béatrice, et encore une fois tout mon soutien à sa famille.

Philippe SOUQUET.

SOMMAIRE

Page 2	Editorial	Pages 12 à 13	L'Ecole
Pages 3 à 4	Conseil Municipal	Page 14	Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?
Page 5	Hommage à Béatrice	Page 15	Devoir de mémoire
Page 6	Etat civil	Page 15	L'écho des associations
Pages 6 à 12	Actualités	Page 16	Nos Entreprises

Séance du 1er mars 2021

Le Conseil Municipal a :

- **A**pprouvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2020.
- **D**écidé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif, à temps non complet (16H15/semaine) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois, du 1er mars 2021 au 31 mars 2021 inclus.

Séance du 12 avril 2021

Le Conseil Municipal a :

- **A**pprouvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 1er mars 2021.
- **A**pprouvé le Compte Administratif 2020, tel que suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	123 568.35	013	Atténuation de charges	5 674.19
012	Charges de personnel	222 001.45	70	Produits des services	61 204.36
022	Dépenses imprévues		73	Impôts et Taxes	283 901.17
65	Autres charges de gestion courante	118 028,96	74	Dotations et participations	169 321.48
66	Charges financières	1 657.64	75	Autres produits gestion courante	18 432.86
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	1.88
			77	Produits exceptionnels	861.90
Total Dépenses Fonctionnement		**465 256.40**	*Total Recettes Fonctionnement*		**552 729.84**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (excédent)					**87 473.44**
Section d'investissement					
001	Déficit d'invest reporté		10222	FCTVA	5 831.02
16	Dépôts et cautionnements	5 972.98	10226	Taxe d'aménagement	3 738.38
21	Diverses immobilisations	39 013.50	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	124 241.61
458102	Opérations pour cpte de tiers		1323	Subventions	25 126.50
			165	Dépôts et caution. reçus	300.00
			458202	Subv. commune	21 489.90
Total Dépenses Investissement		**44 986.48**	*Total Recettes Investissement*		**180 727.41**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (excédent)					**135 740.95**

- **A**pprouvé le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, portant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

- **V**oté les taux d'imposition applicables à chacune des deux taxes de la fiscalité locale pour l'année 2021, comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **29.96 %**
Taxe foncière (non bâti) : **41.25 %**

A retenir : le taux de la commune a augmenté cette année de 1%.
Le taux de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) englobe désormais la part du département qui ne se prélève plus séparément.
La commune récupère désormais, pour partie, la TFB du département pour compenser la perte de la TH (Taxe d'Habitation) suite à la refonte de la fiscalité.

- Approuvé le Budget Primitif 2021, tel que suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	160 439.09	013	Atténuation de charges	2 000.00
012	Charges de personnel	259 365.68	70	Produits des services	54 330.95
65	Autres charges de gestion courante	206 843.27	73	Impôts et Taxes	269 045.00
66	Charges financières	2 348.00	74	Dotations et participations	171 217.91
68	Dotation aux amortissements	2 670.00	75	Autres produits gestion courante	18 000.00
022	Dépenses imprévues	51 064.54	002	Excédent fonctionnement reporté	270 358.88
023	Virement section investissement	102 222.16			
Total Dépenses Fonctionnement		**784 952.74**	*Total Recettes Fonctionnement*		**784 952.74**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition	Chapitre	Libellé	Proposition
Section d'investissement					
1331	DETR	15 183.00	10	Dotations	52 643.34
16	Dépôts et cautionnements	14 995.07	28041482	Amortis. Immob°	2 670.00
20411482	Subv° commune Pl Mairie	66 769.00	1341	DETR	19 866.33
21	Diverses immobilisations	112 000.00	1641	Emprunts	169 651.74
458	Opérations sous mandat RD 52&52H	21 349.08	165	Dépôts et caution. reçus	300.00
			021	Virement de la section fonctionnement	102 222.16
458102	Opérations sous mandat RD 62	250 000.00	458201	Opér° sous mandat RD 62	66 173.58
			4582	Opér° sous mandat Pl Mairie	66 769.00
Total Dépenses Investissement		**480 296.15**	*Total Recettes Investissement*		**480 296.15**

Quelques précisions…

- Le Budget Primitif (BP) 2021 voit une augmentation moyenne de +12% par rapport au BP 2020 ;
  Ceci est dû à des **dépenses provisionnées pour le fonctionnement et les régularisations à effectuer sur les différentes « Ententes » (Ecole et Stade)** ; Stade que la commune a récupéré, comptablement, au 31/12/2020 – *Pour rappel, il était passé sur le syndicat des écoles des trois vallées au moment de la fusion des syndicats en 2017* – mais également pour faire face aux **dépenses liées aux travaux de la Rue de la Mairie**.
- Il est à noter qu'un BP est toujours surévalué par rapport aux dépenses réelles d'environ 10%.
- Le reflet de la comptabilité de la commune est le **Compte Administratif** (page précédente) puisqu'il mentionne les **dépenses et recettes réelles**.
  Par exemple, le BP 2020 faisait apparaitre une prévision de 643 018.30€ de dépenses de fonctionnement pour une dépense réelle de 465 256.40€ (soit -38%).

Actualités électorales : Élections des Conseillers Départementaux et Conseillers Régionaux

Par Décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux, les dates des élections ont été fixées comme suit :

- **Premier tour : dimanche 20 juin 2021,**
- **Deuxième tour : dimanche 27 juin 2021.**

Hommage à Béatrice

A la suite du décès de Béatrice SICRE, le 20 février 2021, les membres du Conseil Municipal, dont Béatrice faisait partie depuis 2001, ont souhaité lui rendre ici un humble hommage...

Nous souhaitons adresser également toutes nos affectueuses pensées à sa famille et les assurons de notre profonde sympathie.

Béatrice aura marqué ma mémoire ces dernières années par sa bienveillance et son implication pour le village, notamment lors des éditions du Trail des fromagers. Toujours présente, dynamique et à l'écoute. Béatrice faisait partie de ces personnes sur qui on peut compter, au caractère discret. Grâce à sa personnalité et son soutien, j'avais la possibilité de communiquer sans aucune gêne et sans timidité. Son sourire et sa voix mettaient « à l'aise », nous permettaient d'aller au bout de nos idées.
Béatrice, merci.

M.

Béatrice au Trail des Bessous, 2018.

Il y a une place vide autour de la table du conseil municipal, celle de Béatrice.

Je n'avais pas vu Béatrice depuis plusieurs mois et je regrette de n'avoir pas su pourquoi !
La maladie... elle est venue si vite...

J'appréciais ses remarques et ses analyses sur l'environnement social de Cassagne, car elle m'apportait ses connaissances. Son métier lui donnait cette compétence et son aide à autrui allait vers l'essentiel.
Une pensée va désormais être présente, pour toi, à chaque conseil municipal.

Qualifiée de l'équipe « la plus stressée » du Trail en cette 1ère édition *(ci-contre en 2015)*, nous sommes aujourd'hui l'équipe la plus triste de ta brutale disparition.
On ne dit pas assez souvent aux gens « importants » qu'ils comptent pour nous... Or, Béatrice, tu faisais partie de ces personnes importantes, sans jamais te mettre en avant. Toute en douceur, justesse et bienveillance tu as su nous guider dans nos missions et nos postures, tu étais un exemple.
Même si une chaise sera désormais vide autour de la table du conseil, notre coeur lui est rempli de la lumière de ton sourire à jamais gravé... Merci de nous avoir éclairés autant sans même t'en rendre compte.
Ces quelques paroles de chanson m'ont fait penser à toi en l'écoutant :

« Nous sommes comme les feux d'artifice, vu qu'on est là pour pas longtemps
Faisons en sorte, tant qu'on existe, de briller dans les yeux des gens,
De leur offrir de la lumière, comme un météore en passant
Car, même si tout est éphémère, on s'en souvient pendant longtemps. » Calogero.

Béatrice, tu comptais beaucoup et tu vas nous manquer...

Béatrice,
Toi qui depuis si longtemps au sein de notre conseil municipal travaillais dans la plus grande discrétion, tu mérites d'être aujourd'hui un peu dans la lumière.
Toujours disponible pour participer activement aux obligations, j'ai eu le privilège de profiter de ton aide bienveillante et de siéger à tes côtés sous plusieurs mandats.
Tu étais toujours mon binôme lors des élections dont nous assurions la même tranche horaire.
Lorsque l'on se croisait, souvent, on parlait des problèmes rencontrés en faisant ton métier d'assistance auprès des personnes âgées qui te tenait tant à cœur.
Tu avais toujours la bonne analyse et l'on pouvait se fier à tes conclusions.
Finalement, silencieusement, tu faisais partie de notre vie sans que l'on en ait vraiment conscience.
Tu étais efficace dans la discrétion !
Aujourd'hui, bien évidemment, tu nous manques, mais je ne veux garder en mémoire que la joie de t'avoir connue et d'avoir fait un bout de chemin avec toi...
Au revoir Béatrice.

Joëlle.

Naissances :

- Ninon GUIRAL RAUZY, le 12 février 2021.
- Léandro GOMÈS, le 20 février 2021.
- Lina MARTI DIAS, le 22 mars 2021

Décès :

- Suzanne THOUVENIN, née RIBET, le 2 janvier 2021.
- Louise PUGIBET, le 9 janvier 2021.
- Jeanne DELOUVRIER née CANAL, le 11 janvier 2021.
- Robert TÉOULÉ, le 17 janvier 2021.
- Suzanne DUPEYRON veuve MÉDAN, le 22 janvier 2021.
- René RUMEAU, le 17 février 2021.
- Béatrice SICRE, le 20 février 2021.

Actualités : Les sentiers

- Réhabilitation du sentier du Barry par l'APEAI

Pendant la première semaine des vacances scolaires d'hiver (du 15 au 19 février 2021) a eu lieu à Cassagne et plus précisément près de la Fontaine du Barry un chantier VVV (Ville-Vie-Vacances) initié par l'APEAI.
Initiative, au travers de laquelle, des jeunes de 11 à 17 ans se sont investis dans un projet d'utilité publique sur notre territoire.

Jour 1 : Cela prend déjà forme !

Jour 2 :

Merci à Zoé pour ses reportages quotidiens dans **Comminges Actu** *(d'où nous avons extraits quelques photos et commentaires)* ainsi qu'à **La Dépêche du Midi** qui a mis en lumière le travail accompli par les jeunes de l'APEAI et leurs encadrants dans le cadre de ce chantier d'utilité publique, dans son édition du 5 mars 2021.

Jour 3 :

Pendant que les garçons s'affairent à répandre les copeaux de bois qui vont habiller le sentier, les filles nettoient la fontaine du Barry.
Il est noté que la source ne coule pas, alors un appel est lancé aux spécialistes des sources qui ont remis en fonctionnement celle du lavoir de la Rouaoude !

Actualités : Les sentiers
(suite)

Jour 4 :

On entre dans les finitions : les piquets sont plantés tout le long pour assurer une descente du sentier en toute sécurité et le groupe reviendra pour poser la main courante.
Une pause gourmande bien méritée attendait nos jeunes et encadrants le vendredi midi à la Ferme des Bessous !

Reprise et fin du chantier cet été !

Merci aux 10 jeunes de l'Accueil de Jeunes Gabriel, Julien, Phoebe, Mayly, Elya, Kenzo, Ilan, Marco, Noah et Maeva, aux animateurs Renaud et Lilian, à Nicolas, Conseiller Municipal, à Jonathan, Employé communal, à Marie, Maxime, Stéphane et Yannick du GAEC des Bessous.

Nous ne pouvions clôturer cet article et saluer cette belle opération sans vous faire partager le bémol (la preuve en image) dû aux **nombreux déchets retrouvés aux abords de la Fontaine du Barry**.
Nous rappelons chacun à davantage de civisme !
Lorsqu'en parcourant ces lieux, si vous veniez à trouver des « déchets » et si dans la mesure du possible vous pouvez les évacuer, ne vous en privez pas !
Dans le cas contraire cela peut être signalé en Mairie.
Merci.

- Création d'un groupe au sein du Conseil Municipal en vue d'un projet de réhabilitation des sentiers du village

Cassagne et ses lieux de promenades...
Nous avons retrouvé, avec ces nouvelles occupations... du temps, le plaisir de sillonner notre campagne communale.
Cela a motivé les conseillers municipaux à rendre les sentiers existants plus adaptés à une promenade agréable et facile pour tous (voire d'en créer d'autres).
Une équipe s'est formée et a défini ses objectifs.

L'équipe : Céline, Delphine, Dominique, Emmanuelle, Jean-Jacques, Nicolas et Xavier.

Les objectifs : Répertorier et définir l'entretien des sentiers pédestres sur la commune de Cassagne.

Relier les deux fontaines « Du Barry » et « Capsuran » est le premier projet.
De nombreux arbres couchés sur le passage sont à dégager. Pour cela deux types d'actions sont envisagés : une journée citoyenne et des interventions sur le terrain de l'équipe « Les Sentiers » avec l'aide, si besoin, de prestataires extérieurs.

Actualités : Les sentiers
(suite et fin)

Futurs projets :

- Matérialiser les différents tracés pédestres dans la forêt communale.
- Définir une boucle de promenade en continuant après la fontaine de Capsuran (départ place du village en passant la fontaine Du Barry).
- Prendre connaissance des autres chemins de promenades autour de Cassagne.

Une communication sera faite par une signalisation sur le terrain des itinéraires à suivre et par une signalisation sur un support (brochure ou panneau indicateur).

Bien sûr nous sommes attentifs à toutes informations de votre part.

Il est des lieux qui n'ont pas été, dans d'autres temps, des lieux de promenades, mais de besoin .... L'eau .... Mais, même en ce temps-là, une bonne et forte énergie émane de ces sites.

La Fontaine Du Barry
(photo prise avant le nettoyage effectué par les jeunes de l'APEAI)

La Fontaine Capsuran

Actualités : Lancement d'un concours des maisons fleuries

A vos sécateurs citoyens !

Le conseil municipal de Cassagne propose un concours de fleurissement du village pour 2021. Il est ouvert à tous les habitants de la commune sauf les personnes composant le jury. Jardiniers amateurs ou éclairés pourront montrer leurs talents de mains vertes. L'objectif premier est que chaque administré puisse participer à l'amélioration du paysage, du cadre de vie. L'objectif second est de pouvoir développer des échanges avec les voisins, de se réapproprier l'espace extérieur comme lieu de rencontre. Même si nous attendons encore des jours meilleurs, le printemps est là, inexorable.

Que le fleurissement de notre commune sème la gaieté !

Trois catégories ont été prévues :

- *Catégorie A* : **Maisons avec jardin visible de la rue (jardins paysagers, jardins de fleurs, jardins potagers)**
- *Catégorie B* : **Maisons et immeubles avec façades et balcons visibles de la rue (façades et balcons)**
- *Catégorie C* : **Espaces publics embellis par un particulier ou une association mais aussi gîtes, maisons d'accueil touristique, commerces et entreprises.**

Les critères de sélection porteront sur l'aspect général, la qualité et la diversité du fleurissement, l'harmonie des couleurs. Bien sûr, les critères environnementaux seront également pris en compte : le jury sera sensible aux éco-gestes, (économie d'eau, paillages, etc...).
Le jury passera au cours de la dernière semaine de juin. Il sera constitué d'élus du conseil municipal mais également d'habitants de la commune qui se seront manifestés.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi 1er juin 2021. Les habitants désirant participer doivent s'inscrire en remplissant le bulletin d'inscription disponible à la Mairie. Le règlement complet est disponible à la Mairie et sera remis en même temps que le bulletin d'inscription.

Actualités - Rappel sur les récentes incivilités

- **Dégradations à l'Eglise :**
  Nous avons récemment constaté des dégradations commises en plein jour au sein de l'Eglise.
  Il s'agit de cierges cassés et répandus au sol et d'une tentative d'incendie sur un panneau d'affichage du porche.
  Egalement, un piton de fixation du cadenas menant au clocher a été « scié ».

- **Déjections canines aux abords de l'Eglise :**
  Des quantités importantes de déjections canines sont ramassées par Jonathan, notre employé communal, principalement au jardin de l'église à proximité de la statue de Saint-Joseph et côté cimetière. Ce sont des chiens que les propriétaires laissent divaguer dans l'espace public. Des panneaux indiquant la nécessité de ramasser les déjections de son animal ont été mis en place, sans succès à ce jour.

- **Dépôts d'ordures de toutes sortes**, nous conduisant à installer des panneaux précisant qu'ils sont interdits.

- **Non respect du port du masque aux abords de l'Ecole.**

- **Stationnement sur la place réservée aux personnes handicapées devant la Mairie,** nous amenant à placer un panneau.

Toutes ces incivilités exposent leurs auteurs à des sanctions, régies par les différents Codes (Pénal, de la Route...).

Ne souhaitant pas en arriver, pour l'heure, à des poursuites judiciaires, nous demandons aux auteurs de cesser immédiatement leurs agissements et de revoir leur façon de vivre en collectivité.

Si aucune amélioration n'est constatée et que de nouveaux actes sont à déplorer, sachez que la municipalité durcira le ton et chacun de nous devra s'y conformer.
Actuellement, nous payons tous pour l'incivisme de certains individus !

Nous comptons donc sur le sens moral et le civisme de chacun pour changer de comportement et adopter une attitude respectueuse permettant le bien vivre ensemble, le maintien d'un cadre de vie agréable et l'intégrité du bien et de l'espace commun.

RAPPEL sur l'interdiction du brûlage des déchets verts

Ci-contre (à G. et à D.) un extrait de la **plaquette de la Préfecture Occitanie.** Celle-ci est consultable en intégralité sur le site : http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

MAIRIE
DE
CASSAGNE
31260
Tél. et Fax 05 61 97 44 83

SOUS-PRÉFECTURE
11 JUIL. 2013
SAINT-GAUDENS

ARRÊTÉ N° 2013-011

Le Maire de CASSAGNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 ;
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-1 et R.610-5 ;
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 1311-1 et suivants ;
Vu le code de l'environnement ;
Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996, portant réglementation des bruits de voisinage ;
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'utilisation de matériels bruyants

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de CASSAGNE, le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Cassagne, le 4 juillet 2013

Le Maire,

MAIRIE DE CASSAGNE 31260

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 7

Selon le ministère de la Santé un bruit est considéré comme gênant lorsqu'il dépasse de plus de 5 dB (décibels) le jour de 7 heures à 22 heures ou de 3 dB la nuit de 22 heures à 7 heures du matin.

Le Code de la Santé publique dans l'article R.1334-31 définit une nuisance sonore comme suit : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Que faire contre les aboiements du chien du voisin ?

Avant d'en arriver au dépôt de plainte, il est vivement conseillé d'essayer de discuter avec le propriétaire du/des chien(s) concerné(s). Il faut garder en mémoire qu'un chien peut aboyer pour de multiples raisons, dont l'ennui ou le stress d'être seul sans son maître et que dès lors le propriétaire revenu, le chien aboie de manière ponctuelle. Dans cette situation, le propriétaire n'a probablement pas conscience de la nuisance que cause son chien lorsqu'il est absent et une simple discussion sera probablement la meilleure des solutions.

Si malheureusement vos doléances auprès du voisin restent sans effets, il est conseillé de se rendre en mairie et seulement après, auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police de votre domicile. Ils pourront venir constater la gêne occasionnée par l'animal et dresser un procès-verbal en conséquence.

Quelles sont les sanctions prévues par la loi pour le propriétaire du chien ?

Pénible, insupportable, les aboiements qui surviennent en plein milieu de la nuit vous portent sur les nerfs. Pendant la journée ou parfois la nuit, le propriétaire du chien est absent et le chien aboie sans arrêt.

Heureusement la loi peut intervenir en faveur du plaignant pour faire cesser les nuisances. Dans le cas où aucune solution ne serait mise en place par le propriétaire du chien pour limiter la nuisance, il pourrait être condamné à verser une amende de plusieurs centaines d'euros ; à savoir que la loi prévoit aussi une possible confiscation du chien. Donc, dans le cas où l'on ne parvient pas à s'entendre avec son voisin, on s'adresse au commissariat ou à la gendarmerie de sa commune qui peut verbaliser. L'amende est de 68 €. A partir de 22 heures les aboiements sont considérés comme du tapage nocturne (article R. 623-2 du code pénal).

Actualités : un artiste Cassagnard à l'honneur

Nicolas GHISALBERTI habite sur les hauteurs de Cassagne dans le quartier de Saouis. Un hameau qui, en cette période de confinement, convient tout particulièrement aux écrivains, peintres ou dessinateurs. De quoi d'adonner à la création artistique face aux Pyrénées. Car c'est du côté de Strasbourg que Nicolas s'est installé depuis 2015 et où il retournera après cette parenthèse familiale en Comminges.

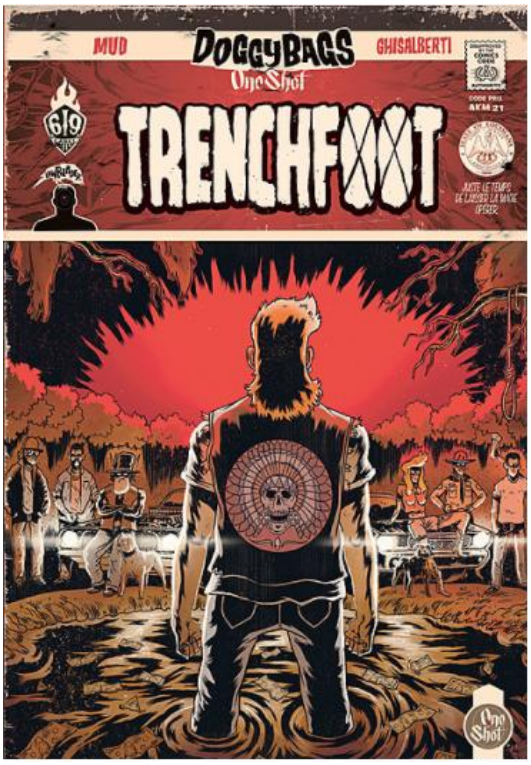

Son métier, ou plutôt sa passion : le dessin et la bande dessinée. Après des études d'ébénisterie à Revel et sa création d'entreprise dans ce domaine, où il excellait - faut le reconnaitre -, Nicolas revient à ses rêves d'enfant : "L'ébénisterie ça me plaisait, mais le dessin c'était une passion et je ne voulais pas regretter de ne pas avoir essayé. Après, si je n'avais pas été fait pour ça, j'avais toujours un métier et je pouvais y revenir."
Pour Nicolas, pas trop de regrets de quitter le Comminges, ses copains, le rugby... : "C'était mon choix. La BD c'est ma passion. Ça me prend la totalité de mon temps."

Formation de 3 ans
En 2015, il entreprend donc une formation de 3 ans dans l'iconographie narrative et graphique, à Strasbourg : "En fin d'étude, on pouvait signer un contrat dans le centre de formation pour de la BD en numérique, sur le web. J'ai eu des retours encourageants des maisons d'édition et j'ai eu la chance d'avoir le directeur d'un label qui m'a contacté après avoir vu mes dessins sur Instagram : le Label 619. Il m'a proposé d'illustrer une histoire écrite par un scénariste Mud. Et bien sûr j'ai accepté."
Label 619 propose diverses collections dont certaines plus réservés à des adultes, dans des univers horrifiques, fantastiques, de thrillers. Un univers qu'affectionne Nicolas. La BD, publiée en janvier 2021 s'appelle "Trenchfoot" dans la collection Doggybags.
L'histoire : "qu'est-ce qu'on ferait de tout ce fric si, du jour au lendemain, on devenait millionnaire ?" Tout le monde s'est déjà posé cette question. Se payer une maison ? La caisse de nos rêves ? Un voyage autour du monde... ? "Rien de tout ça", répondrait Sid Widow. Car ce type est un c...d, et ça, tout l'or du monde ne pourrait rien y changer."
En vente sur le site : *www.label619.com/fr/ ou sur Amazon, la FNAC...*

Nicolas Ghisalberti et son premier album Trenchfoot (photoDDM.ZG).

Article issu de « Comminges Actu » et la Dépêche du Midi (19/04/2021).

Actualités : DEMANDE DES COORDONNÉES DES ADMINISTRÉS – RAPPEL -

Il y a 7 ans, le Conseil Municipal mettait en place le site officiel de la commune de Cassagne, afin de se doter d'un outil de communication entre les Elus, la Mairie et les Administrés, répondant aux évolutions en matière de communication.

Désormais et depuis le mois de mars 2020, une page Facebook a été créée afin que les actualités et informations de dernières minutes, nombreuses cette année, notamment en lien avec le COVID-19, puissent vous être transmises rapidement.

Afin d'améliorer encore notre communication, notamment dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, d'alerte de sécurité (inondation...) et afin de tenter de limiter notre consommation de papier, **nous souhaiterions recueillir vos coordonnées afin de vous joindre rapidement et/ou de vous transmettre des éléments dématérialisés.**

Aussi, **dans une période où nous avons plus que jamais besoin de vous joindre, de garder un lien constant avec nos Administrés, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées de contact en retournant le coupon réponse joint à ce bulletin d'information.**

Comptant sur votre participation et vous en remerciant par avance.

Actualités : travaux Rue de la Mairie

Si à la fin mars, nous nous réjouissions du respect du planning des travaux, le mois d'avril aura malheureusement connu une interruption due à un rendez-vous avec EDF qui n'a pu avoir lieu qu'à partir du 21 avril 2021.

Suite à l'intervention d'EDF (soit à partir de fin avril / début mai), pourront être réalisés :

- **L'éclairage public,**
- **Les raccordements particuliers,**
- **Et en suivant les trottoirs et la nouvelle chaussée.**

Nous verrons normalement avant l'été, la commercialisation de la fibre dans une partie du centre du village.

L'École

- Fermeture d'une classe sur le RPI

Suite aux annonces de fermeture d'une classe sur le RPI Cassagne – Mazères sur Salat – Marsoulas, un rassemblement, regroupant élus, enseignants, parents, élèves... a eu lieu le 6 mars 2021 devant l'école de Mazères sur Salat.
Voici ci-dessous l'extrait d'un article paru sur la Dépêche et Comminges Actu, à la suite de cette manifestation :

« **Philippe Souquet, Maire de Cassagne**, a expliqué que malheureusement les baisses d'effectifs constatées dans les écoles du territoire, ne sont que l'arbre qui cache la forêt : "aujourd'hui on est là pour une fermeture de classe, si on se projette dans deux ans on sera là pour une fermeture d'école. Il faut que l'on travaille sur un projet de territoire pour maintenir la population, car des classes qui ferment, ce sont des territoires qui se dépeuplent et ce sont des territoires qui s'appauvrissent et disparaissent. Le Comminges, la 3CGS sont une zone dynamique, avec des avantages. Il faut continuer à y travailler pour la maintenir et la développer. »

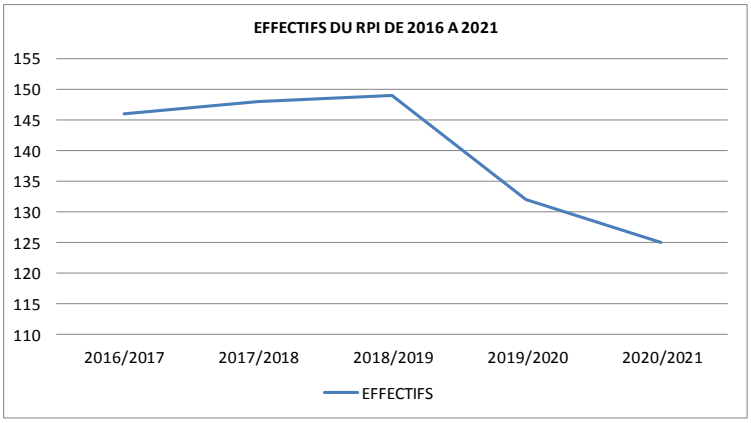

Nous vous proposons ci-dessous deux articles relatant les « actualités » de la classe de Chantal DI FRANCO.

- Randonnée

Mercredi 3 Février, nous avons profité d'une belle matinée ensoleillée pour allier sport et découverte.

Nous avons fait une petite randonnée : départ de l'école, en route vers le pont de la Carraou puis direction Haraypey avant de revenir à l'école en passant sur le pont du Lens, en remontant la route d'Escoulis, en traversant le pré commun et en empruntant le chemin vieux pour revenir à l'école.
Durant cette « balade », nous avons pu observer et expliquer les points d'intérêt comme le pont romain de la Carraou, les chênes majestueux qui font la particularité de Cassagne et dont le village a tiré le nom (blason sur le mur de la mairie), observer les effets de la météo sur la nature (branches cassées, fossés remplis d'eau, évaporation de l'eau sous l'effet du soleil, la hauteur du Lens....).
Enfin, les enfants après avoir observé les jolies fleurs blanches, ont composé de jolis bouquets de perce-neige qu'ils ont offerts à leurs parents à la sortie de l'école.

- Atelier insectes

Dans le cadre de notre projet biodiversité, depuis le retour des vacances de février, nous nous intéressons aux petites bêtes qui nous entourent, plus particulièrement aux insectes, afin de mieux les connaître, comprendre leur utilité et les respecter. Ce projet de classe est mené en parallèle avec Eloy SANCHEZ (expert naturaliste) qui intervient dans le cadre du PEDT (Projet EDucatif Territorial) lors des activités du mardi et jeudi après-midi.
Les élèves se prêtent au jeu et nombreux sont ceux qui lors des récréations cherchent, collectent et observent les insectes qui se font de plus en plus nombreux en ce début de printemps.

Qui sont ces enfants de Cassagne morts pour la France ?

Troisième édition, troisième nom figurant aux archives et dont l'acte de décès a été retranscrit à l'état civil de Cassagne :

BALLONGUE Marcel Jean Marie

BALLONGUE Marcel Jean Marie

Mort pour la France le 13-03-1917
(Dugny-sur-Meuse - Ambulance 15/15, 55 - Meuse, France)
Né(e) le/en 03-12-1896 à Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)
20 ans, 3 mois et 10 jours
Carrière :
Statut militaire - Terre
Grade soldat de 2e classe
Unité 12e régiment d'infanterie (12e RI)
Classe 1916
Bureau de recrutement : Saint-Gaudens (31)
Matricule au recrutement : 324
Mention Mort pour la France
Lieu de transcription du décès :
Cassagne (31 - Haute-Garonne, France)

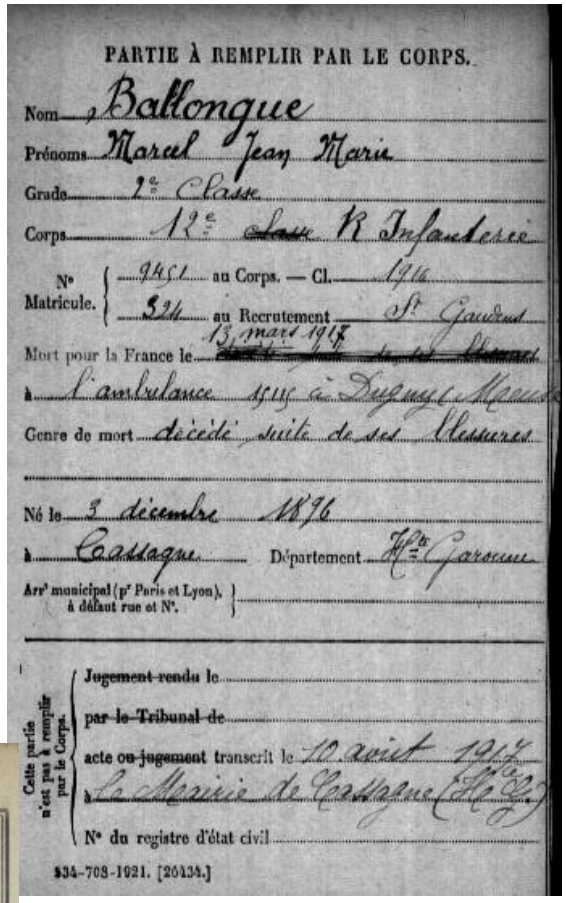

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom Ballongue
Prénoms Marcel Jean Marie
Grade 2e Classe
Corps 12e Cie R Infanterie
N° Matricule. 9451 au Corps. — Cl. 1916
324 au Recrutement St Gaudens
Mort pour la France le 13 mars 1917
à l'ambulance 15/15 à Dugny (Meuse)
Genre de mort décédé suite de ses blessures
Né le 3 décembre 1896
à Cassagne Département Hte Garonne
Arr^t municipal (p^r Paris et Lyon), à défaut rue et N^o.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.
Jugement rendu le
par le Tribunal de
acte ou jugement transcrit le 10 avril 1917
à la Mairie de Cassagne (Hte Gne)
N° du registre d'état civil

334-708-1921. [20134.]

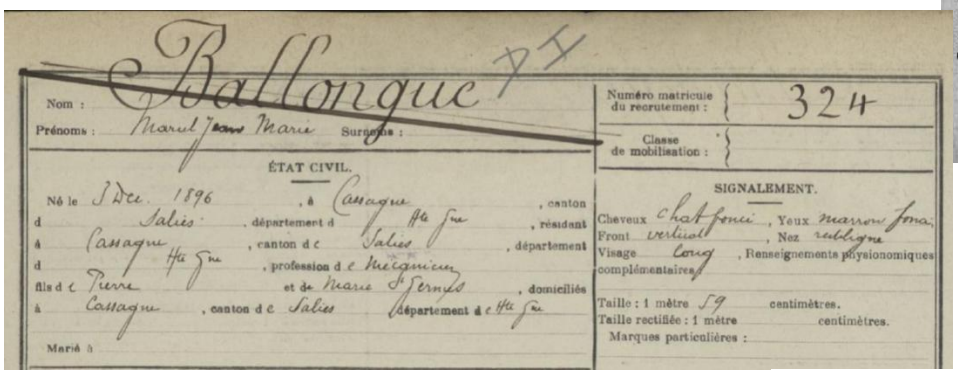

Nom : Ballongue
Prénoms : Marcel Jean Marie Surnom :

ÉTAT CIVIL.

Né le 3 Dcbre 1896, à Cassagne, canton
d Salies, département d Hte Gne
à Cassagne Hte Gne, canton d c Salies, résidant
d , profession d c Négociant, département
fils d c Pierre et de Marie St Germès, domiciliés
à Cassagne, canton d c Salies département d c Hte Gne
Marié à

Numéro matricule du recrutement : 324
Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux Chatain foncé, Yeux marron fonc.
Front vertical, Nez retroussé
Visage Long, Renseignements physionomiques complémentaires
Taille : 1 mètre 59 centimètres.
Taille rectifiée : 1 mètre centimètres.
Marques particulières :

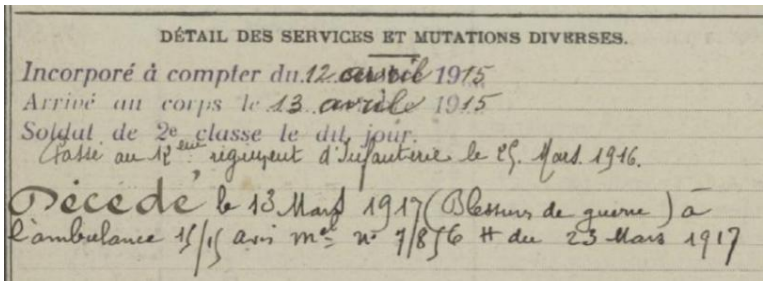

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 12 avril 1915
Arrivé au corps le 13 avril 1915
Soldat de 2e classe le dit jour.
Passé au 12e régiment d'Infanterie le 25 Mars 1916.
Décédé le 13 Mars 1917 (Blessures de guerre) à l'ambulance 15/15 avis m^s n° 7876 du 23 Mars 1917

Extraits du registre des matricules du bureau de recrutement de Saint-Gaudens, classe 1916. (source : archives départementales de la Haute-Garonne)

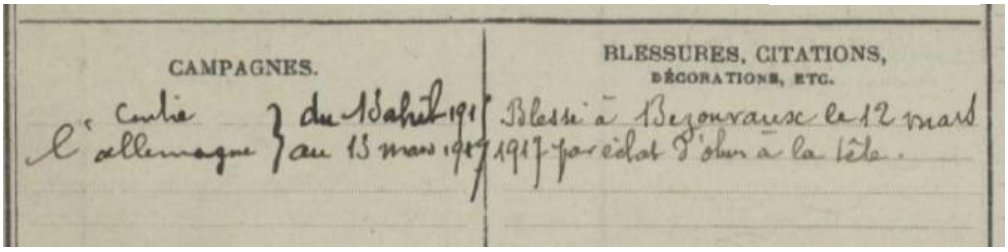

CAMPAGNES.

Campne d'Allemagne du 13 Août 1914 au 13 mars 1917

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé à Bezonvaux le 12 mars 1917 par éclat d'obus à la tête.

Ce que l'on apprend sur lui :

Marcel Jean Marie BALLONGUE, né à Cassagne le 3 décembre 1896, était châtain foncé avec les yeux marrons foncés, il mesurait 1 m 59.

Il portait le matricule de recrutement N° 324.

Il a été incorporé à compter du 12 avril 1915 et affecté au 12ème régiment d'Infanterie le 25 mars 1916, moins d'un an après, il trouvait la mort.

Il est en effet décédé le 13 mars 1917 des suites de ses blessures par éclat d'obus à la tête.

Si vous veniez à constater une information erronée, nous vous remercions de nous le faire savoir.

✓ Commémoration annuelle du génocide arménien de 1915, le samedi 24 avril

Génocide arménien : chaque année, une journée de commémoration : Comme le président de la République s'y était engagé, la France a fait du 24 avril une journée de commémoration du génocide arménien.

C'était une promesse de campagne, devenue un engagement présidentiel depuis le 5 février 2019. A l'occasion d'un discours prononcé lors du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France (CCAF), le président de la République avait alors annoncé la décision de la France d'instaurer une journée de commémoration du génocide arménien. Le décret du 10 avril 2019 a officialisé l'engagement du président, et la date du 24 avril en tant que journée de commémoration, pour ne jamais oublier les massacres perpétrés à partir de 1915 par l'Empire ottoman à l'encontre des populations arméniennes.

« La France, c'est d'abord et avant tout ce pays qui sait regarder l'Histoire en face, qui dénonça parmi les premiers la traque assassine du peuple arménien, qui dès 1915 nomma le génocide pour ce qu'il était, qui en 2001, à l'issue d'un long combat, l'a reconnu dans la loi et qui fera du 24 avril une journée de commémoration du génocide arménien », avait alors déclaré le président de la République face à la communauté arménienne.

En 2001, la France avait en effet déjà reconnu publiquement dans une loi le génocide arménien.

Le 24 avril, une date symbolique :
Cette journée de commémoration a été fixée au 24 avril, en référence à la terrible journée du 24 avril 1915. Ce jour-là, près de 600 intellectuels arméniens furent arrêtés par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportés ou assassinés. Ce jour funeste marqua le début d'un génocide ayant entraîné la mort de plus d'un million de personnes.

✓ Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation, dimanche 25 avril

La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction et rend hommage à leur sacrifice. Cette journée a pour vocation de rappeler à tous ce drame historique majeur, les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

Le dernier dimanche d'avril :
La Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation se déroule chaque année le dernier dimanche d'avril. En 2021, elle a lieu le 25 avril. Cette date a été retenue en raison de sa proximité avec la date anniversaire de la libération de la plupart des camps, et parce qu'elle ne se confondait avec aucune autre célébration nationale ou religieuse existante.

L'écho des associations : MCS MONTAGNE

L'année 2021 a bien débuté pour le M.C.S. Montagne malgré la pandémie qui sévit depuis un an. Nous avons pu réaliser dans le respect des règles sanitaires en vigueur 12 sorties les trois premiers mois de l'année.
Nous avons alterné les randonnées classiques en chaussures de marche avec les randonnées en raquettes quand l'enneigement le permettait. Avec le retour des beaux jours, voici le planning prévisionnel concocté par le Bureau à l'intention de ses membres pour le second trimestre civil de l'année :

- Mercredi 12 mai : le Pic du Pouy de Hourmigué – Sost
- Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai : Mont-Rebeï – Espagne
- Mercredi 28 mai : le Soum d'Andorre – Salles
- Samedi 5 juin : le Pic de Peyroutet – La Freyte
- Dimanche 6 juin : le Pic de la Quère – Alos
- Mercredi 09 juin : l'Etang de La Hillette - Stillon
- Samedi 19 juin : le Pic de Pièle de Mil – Melles
- Mercredi 23 juin : le Lac Vert – Vallée du Lis

(Dates des sorties mises à jour en fonction de la date de parution du bulletin).

Cabane de Peyrehitte – janvier 2021.

Electricité Générale
AMOUROUX Daniel
Tél. 06.01.91.50.98
Fixe 05.61.97.46.46
Email : court.jus.31@gmail.com

Plomberie
ANGLADE Bernard
Tél. 05.61.97.57.58

Plomberie
ROUGÉ Alexy
Tél. 05.62.01.47.52
Port. 06.33.81.60.09

Garage automobile
MARTI Pascal
Tél. 05.61.97.44.19

Maçonnerie
SUTRA Rémi
Tél. 06.62.03.86.47

Rénov Toit 31
Charpente, couverture, zinguerie et maçonnerie générale
Tél. : 06.15.30.24.68
Email : renovtoit31@outlook.fr

Ostal Cassinia
Maison de vacances
Tél. : 06.10.28.29.46
Email : info@ostal-cassinia.com

Industrie
3 M Purification
Tél. 05.61.97.44.06

Exploitation Agricole ovine et fromagerie
LES BESSOUS
(G.A.E.C.)
Magasin de producteurs
www.lesbessous.fr
Email : sarl@lesbessous.fr
Tél. 06.25.87.64.19

Peinture
HERNANDEZ Jean-Michel
Tél. 05.61.97.44.77

Peinture
MARSOLAN Christophe
Tél. 06.42.09.70.66

Entretien et création d'espaces verts
MONNEREAU Stéphane
Tél. 06.83.59.03.20

Fabrication sacs à main en Tissu
COFI N TEA
Tél. 06.78.78.26.87
Site : www.etsy.com

AXA Epargne et Protection
NOGIER Larissa
Tél. 06.47.40.26.02
Email : larissa.nogier@axa.fr

Création numérique
FERNANDES Fabien
Tél. 05.61.87.72.27

Réflexologie Plantaire
LONGUEVILLE Christine
Tél. 06.61.64.14.97

Entreprise façades
RAJA Vincent
Port. 06.26.33.06.35

Aménagements Intérieur/ Extérieur
Origin'Bois du sol au toit
(Charpente–Couverture-Zinguerie)
Tél. 06.27.91.77.90

Animation Chant
PIOVAN Cécile
Mezzo Soprano Chanteuse lyrique
Tél. 06.62.96.35.59
piovan_cecile@hotmail.fr

Psychologue
DUCROS Delphine
Port. : 06.24.10.27.74

* * *

Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de nous en informer en transmettant un mail à l'adresse cassagne.mairie@orange.fr

Les Remerciements du comité de rédaction

Il y a désormais une étoile de plus au ciel, une étoile qui brille pour nous donner l'inspiration et le courage de continuer sans elle. Aucun nouveau bulletin ne sera rédigé sans qu'une pensée aille vers toi, notre collègue, Béatrice.

Nous espérons que les sujets abordés dans cette nouvelle édition susciterons de l'intérêt : entre chiffres, actualités, maisons fleuries, en passant par l'Ecole et un peu d'histoire !

Le traditionnel bulletin d'avril ne peut déroger à l'exposé des chiffres du compte administratif puisqu'il est voté à cette période de l'année. A sa lecture, vous pourrez apprécier la maîtrise des dépenses. Ceci se traduit également par une faible augmentation des taux communaux relatifs à la fiscalité. Ces points sont une priorité pour l'équipe municipale, nous pensions important de le rappeler.

Petit rappel à tous, voyons si vous nous lisez jusqu'au dernier mot ! Merci de retourner au Secrétariat de Mairie le coupon réponse ci-joint afin que celui-ci puisse vous joindre à tout moment. La proximité avec nos administrés est un point primordial et nous avons pu mesurer à quel point notamment en cette période. Nous comptons sur votre mobilisation !

Nous comptons également sur votre participation à l'opération des maisons fleuries, pour apporter de la gaieté sur notre territoire. Que les beaux jours qui se profilent, vous inspirent !

Au plaisir de vous retrouver autour des urnes les 20 et 27 juin prochains.

Merci.

Le comité de rédaction :

Céline LECLERC, Dominique ROUQUETTE & Sandrine de VERBIZIER-LECLERC.